



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Aveyron

Service  
Aménagement du Territoire  
et Prévention des Risques

Bureau  
Prévention des Risques  
et Environnement

# PPR

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS) SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Peyreleau

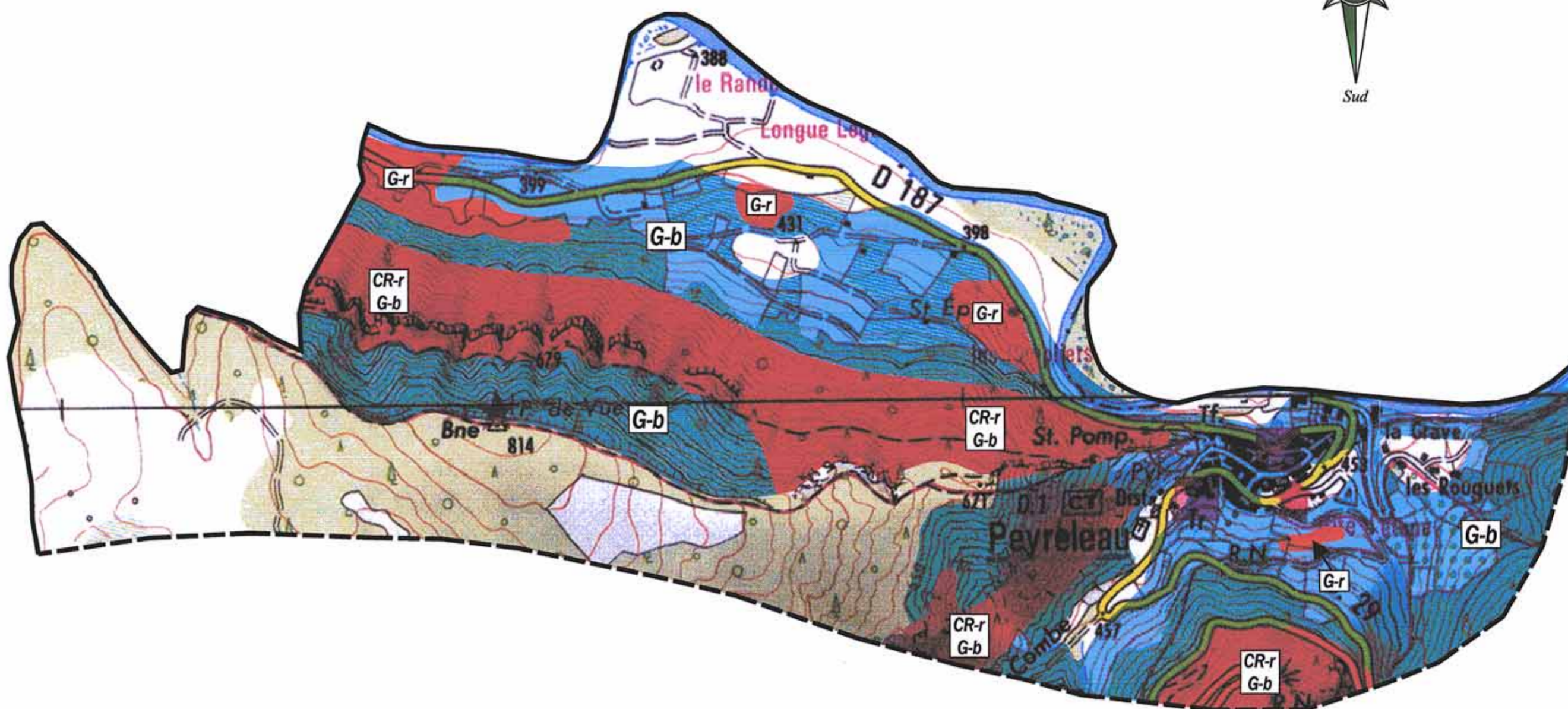
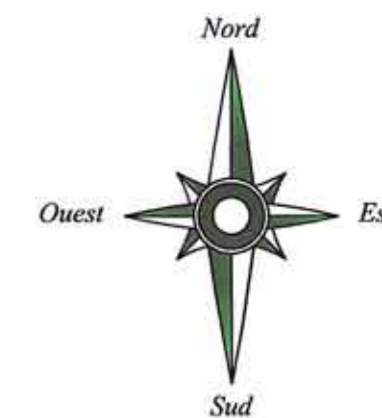
### 3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par  
Arrêté préfectoral  
n° 2004-75-9  
du 15 mars 2004  
Approuvé par  
Arrêté préfectoral  
n° 2007-205-5  
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet  
2007



— Limite communale  
- - - Limite de la zone d'étude

Fond de plan :  
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème  
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)

250 500 m  
Echelle : 1 / 10 000ème

## Légende

### Zone d'interdiction (zone rouge)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

### Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- - zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- - zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

#### Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.

Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, CR-r, G-b, ...)